

DEPARTEMENT
des VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
DE CHARMES

Commune
de SOCOURT

Commune de SOCOURT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOCOURT en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc MARTINET, Maire.

ETAIENT PRESENTS (08) : MM. Jean-Luc MARTINET – Michel NOIRCLERE - Claude DIDOT - Cyril KOEPFERT - Thierry TRUFFY - Francis HABRANT - Mmes Véronique MICARD – Françoise RAJOIE.

ETAIENT ABSENTS (03) : MM. Alain GADAUT - Benoît LAURENT - Aimé HOUILLON.

ETAIT EXCUSE (00) :

M. Claude DIDOT a été nommé Secrétaire de séance.

Au cours de la séance, les décisions suivantes ont été prises :

01/2019 - BUDGET EAU – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

Le Maire en exercice, Monsieur Jean-Luc MARTINET s'est retiré durant le délibéré,
Après lecture des chiffres relatifs à l'exécution du budget primitif 2018 et des décisions modificatives s'y rattachant,
Sur proposition de M. Michel NOIRCLERE, premier adjoint,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif 2018

ARRÊTE le Compte Administratif ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2017 _____	- 1.594,09 €
Total des dépenses de l'exercice _____	27.351,77 €
Total des recettes de l'exercice _____	28.373,00 €
Résultat de l'exercice 2018 _____	1.021,23 €
Résultat d'exécution au 31.12.2018 _____	- 572,86 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2017 _____	179.850,74 €
Total des dépenses de l'exercice _____	11.864,25 €
Total des recettes de l'exercice _____	3.047,06 €
Résultat de l'exercice 2018 _____	- 8.817,19 €
Résultat d'exécution au 31.12.2017 _____	171.033,55 €

02/2019 - BUDGET EAU : PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2018 :

Comme suite à la présentation du compte de gestion dressé par le receveur municipal,
sur proposition de son Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARRÊTE le Compte de Gestion ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2017 _____	- 1.594,09 €
Total des dépenses de l'exercice _____	27.351,77 €
Total des recettes de l'exercice _____	28.373,00 €
Résultat de l'exercice 2018 _____	1.021,23 €
Résultat d'exécution au 31.12.2018 _____	- 572,86 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2017 _____	179.850,74 €
Total des dépenses de l'exercice _____	11.864,25 €
Total des recettes de l'exercice _____	3.047,06 €
Résultat de l'exercice 2018 _____	- 8.817,19 €
Résultat d'exécution au 31.12.2017 _____	171.033,55 €

03/2019 - BUDGET EAU – AFFECTATION DU RESULTAT 2018 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2018 du Budget de l'Eau et propose l'affectation de l'excédent disponible dans les conditions suivantes, conformément aux dispositions de l'instruction M49 :

Résultat de fonctionnement au 31.12.2018 :	- 572,86 €
Résultat d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2018.....	171.033,55 €

Besoin de financement en rapport avec les restes à réaliser.....0,00 €

Affectation obligatoire au compte 1068 de la section d'investissement :.....	0,00 €
Excédent reporté au compte 001 de la section d'investissement :	171.033,55 €
Déficit reporté au compte 002 de la section de fonctionnement	572,86 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'affectation de l'excédent telle qu'elle est proposée.

04/2019 - BUDGET ASSAINISSEMENT- PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

Le Maire en exercice, Monsieur Jean-Luc MARTINET s'est retiré durant le délibéré,
Après lecture des chiffres relatifs à l'exécution du budget primitif 2018 et des décisions modificatives s'y rattachant,
Sur proposition de M. Michel NOIRCLERE, premier adjoint,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif 2018

ARRÊTE le Compte Administratif ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2017 _____	- 2.466,46 €
Total des dépenses de l'exercice _____	13.359,32 €
Total des recettes de l'exercice _____	20.357,75 €
Résultat de l'exercice 2018 _____	6.998,43 €
Résultat d'exécution au 31.12.2018 _____	4.531,97 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2017	20.168,16 €
Total des dépenses de l'exercice	164.619,19 €
Total des recettes de l'exercice	194.426,14 €
Résultat de l'exercice 2018	29.806,95 €
Résultat d'exécution au 31.12.2018	49.975,11 €

05/2019 - BUDGET ASSAINISSEMENT : PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2018 :

Comme suite à la présentation du compte de gestion dressé par le receveur municipal, sur proposition de son Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECLARE que le Compte de Gestion 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
ARRÊTE le Compte de Gestion ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2017	- 2.466,46 €
Total des dépenses de l'exercice	13.359,32 €
Total des recettes de l'exercice	20.357,75 €
Résultat de l'exercice 2018	6.998,43 €
Résultat d'exécution au 31.12.2018	4.531,97 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2017	20.168,16 €
Total des dépenses de l'exercice	164.619,19 €
Total des recettes de l'exercice	194.426,14 €
Résultat de l'exercice 2018	29.806,95 €
Résultat d'exécution au 31.12.2018	49.975,11 €

06/2019 - BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2018 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2018 du Budget d'Assainissement et propose l'affectation de l'excédent disponible dans les conditions suivantes, conformément aux dispositions de l'instruction M49 :

Résultat de la section de fonctionnement au 31.12.2018 :	4.531,97 €
Résultat d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2018.....	49.975,11 €

Besoin de financement en rapport avec les restes à réaliser0,00 €

Compte tenu du transfert de la compétence assainissement à la Communauté d'Agglomération d'Epinal à compter du 01 janvier 2019, les excédents de la section de fonctionnement comme de la section d'investissement seront affectées au budget communal.

Excédent reporté au compte 002 de la section de fonctionnement du budget communal :4.531,97 €

Excédent reporté au compte 001 de la section d'investissement du budget communal : 49.975,11 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE l'affectation de l'excédent telle qu'elle est proposée.

07/2019 - BUDGET COMMUNE- PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

Le Maire en exercice, Monsieur Jean-Luc MARTINET s'est retiré durant le délibéré,
Après lecture des chiffres relatifs à l'exécution du budget primitif 2018 et des décisions modificatives s'y rattachant,
Sur proposition de M. Michel NOIRCLERE, premier adjoint,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif 2018

ARRÊTE le Compte Administratif ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2017 _____	186.318,46 €
Total des dépenses de l'exercice _____	193.258,68 €
Total des recettes de l'exercice _____	285.649,60 €
Résultat de l'exercice 2018 _____	92.390,92 €
Résultat d'exécution au 31.12.2018 _____	278.709,38 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2017 _____	- 165.507,48 €
Total des dépenses de l'exercice _____	98.086,46 €
Total des recettes de l'exercice _____	265.507,14 €
Résultat de l'exercice 2018 _____	167.420,68 €
Résultat d'exécution au 31.12.2018 _____	1.913,20 €

08/2019 - BUDGET COMMUNE : PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2018 :

Comme suite à la présentation du compte de gestion dressé par le receveur municipal,
sur proposition de son Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARRÊTE le Compte de Gestion ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2017 _____	186.318,46 €
Total des dépenses de l'exercice _____	193.258,68 €
Total des recettes de l'exercice _____	285.649,60 €
Résultat de l'exercice 2018 _____	92.390,92 €
Résultat d'exécution au 31.12.2018 _____	278.709,38 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2017 _____	- 165.507,48 €
Total des dépenses de l'exercice _____	98.086,46 €
Total des recettes de l'exercice _____	265.507,14 €
Résultat de l'exercice 2018 _____	167.420,68 €
Résultat d'exécution au 31.12.2018 _____	1.913,20 €

09/2019 - BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2018 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2018 du Budget Communal et propose l'affectation de l'excédent disponible dans les conditions suivantes, conformément aux dispositions de l'instruction M14 :

Excédent de fonctionnement au 31.12.2018 du budget communal :	278.709,38 €
Excédent de fonctionnement au 31.12.2018 du budget assainissement :	4.531,97 €

Total excédents de fonctionnement au 31.12.2018 :283.241,35 €
Excédent investissement au 31.12.2018 du budget communal :1.913,20 €
Excédent investissement au 31.12.2018 du budget assainissement :49.975,11 €
Total excédents d'investissement au 31.12.2018 :51.888,31 €
Besoin de financement en rapport avec les restes à réaliser :0,00 €
Affectation obligatoire au compte 1068 de la section d'investissement :0,00 €
Excédent reporté au compte 1068 de la section d'investissement :0,00 €
Excédent reporté au compte 002 de la section de fonctionnement :283.241,35 €
Excédent reporté au compte 001 de la section d'investissement :51.888,31 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE l'affectation de l'excédent telle qu'elle est proposée.

10/2019 - DISSOLUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le transfert de la compétence assainissement collectif au profit de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à compter du 01 janvier 2019.

Il précise que la commune ne peut plus légalement exercer cette compétence et propose en conséquence la dissolution du budget assainissement à la date du 01 janvier 2019

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE la dissolution du budget assainissement collectif avec effet au 01 Janvier 2019.
CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Comptable public.

La séance a été levée à 21h30.

SOCOURT, le 19 Mars 2019
Le Maire,
Jean-Luc MARTINET



Affiché le 19 Mars 2019
Le Maire,
Jean-Luc MARTINET

